

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NOTICE D'UTILISATION**

DOMAINE D'APPLICATION

Ce dossier est commun à toutes les associations quel que soit leur domaine d'activité. Il permet d'établir la demande de subvention annuelle de fonctionnement.

OBJET DE LA NOTICE

Cette notice a pour objet d'expliquer comment établir votre demande de subvention pour l'année 2023 au moyen des formulaires qui vous sont transmis.

NATURE DE LA SUBVENTION

Vous avez la possibilité de demander une subvention de fonctionnement destinée à aider votre association à assurer son activité au cours de l'année. Elle est versée une fois par an.

Nota : La première année la subvention de fonctionnement est plafonnée à **200 €**.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La subvention n'est accordée qu'aux associations domiciliées sur Maraussan.

La demande de subvention doit être établie au moyen des formulaires qui vous sont transmis. Pour être recevable, elle doit comprendre le document « **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT** » dûment complété avec toutes les informations demandées ainsi que l'ensemble des pièces à joindre obligatoirement. Son dépôt ou envoi en mairie doit avoir lieu avant la date limite précisée en première page.

Les 4 étapes du traitement de votre dossier de demande de subvention sont détaillées en première page du formulaire.

Une commission municipale dédiée étudiera votre demande. A l'issue de cet examen, une proposition sera présentée au conseil municipal qui votera l'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement.

Remarque : Il faut bien noter qu'en complément des subventions financières allouées aux associations, la municipalité met gratuitement à disposition des équipements et des locaux y compris les charges associées.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Le formulaire « **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT** » qui peut être rempli manuellement ou de manière informatique
- Le tableau « **COMPTE DE RESULTATS** » à remplir pour l'exercice terminé au 31 décembre
- Le tableau « **BUDGET PREVISIONNEL** » à remplir pour l'exercice à venir
- La présente « **NOTICE D'UTILISATION** »

PROJETS SPECIFIQUES

Vous disposez en page 3 d'un emplacement pour indiquer les projets que votre association souhaiterait réaliser au cours de l'année.

Ces projets doivent fortement contribuer à l'animation du village. Des subventions spécifiques peuvent être attribuées pour ces projets.

Vous pouvez en faire la demande au moyen du formulaire « **DEMANDE DE SUBVENTIONS SPECIFIQUES** » et des pièces annexes, à déposer en mairie une fois remplis.